

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

### PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . . .	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . . .	10 » — 13 »
Trois mois, — . . . . .	5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

#### DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

#### DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

### PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . .	20 c. la ligne.
Dans les réclames . . . . .	30 —
Dans les faits divers . . . . .	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

### ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

### RÉGENCE DE S. M. L'IMPÉRATRICE PENDANT L'ABSENCE DE L'EMPEREUR.

Le Sénat a reçu, dans la séance de samedi, les importantes communications qui suivent, et qui confirment officiellement la nouvelle donnée il y a plusieurs jours sur la régence de S. M. l'Impératrice pendant l'absence de l'Empereur :

Paris, le 29 avril 1865.

Monsieur le président,

Par ordre de l'Empereur, j'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence, pour être communiquée au Sénat et déposée dans ses archives, une expédition des lettres-patentes, en date du 26 de ce mois, conférant la régence à S. M. l'Impératrice pendant l'absence de l'Empereur.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien m'accuser réception de cet envoi.

Agréez, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre d'Etat,  
ROUHER.

### « NAPOLEON, »

« Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,  
« A tous présents et à venir, salut.  
« Voulant donner à notre bien-aimée épouse l'Impératrice des marques de la haute confiance que nous avons en elle; attendu que nous sommes dans l'intention de nous rendre en Algérie, et qu'il est nécessaire

que, pendant notre absence, les affaires de l'Etat n'éprouvent aucun retard, nous conserons, par ces présentes, à notre bien-aimée épouse le titre de régente, pour en exercer les fonctions pendant notre absence en conformité de nos instructions et de nos ordres, tels que nous les aurons fait connaître dans l'ordre général de service que nous aurons établi et qui sera transcrit sur le livre d'Etat.

« Entendons qu'il soit donné connaissance à nos ministres et aux membres du conseil privé desdits ordres et instructions, et qu'en aucun cas l'Impératrice ne puisse s'écarter de leur teneur dans l'exercice des fonctions de régente.

« Voulons que l'Impératrice préside en notre nom le conseil des ministres et le conseil privé. Toutefois, notre intention n'est point que l'Impératrice régente puisse autoriser par sa signature la promulgation d'aucun sénatus-consulte, ni d'aucune loi de l'Etat autre que ceux qui sont actuellement pendans devant le Sénat, le Corps-Législatif et le conseil d'Etat, nous référant à cet égard au contenu des ordres et instructions mentionnés ci-dessus.

« Mandons à notre ministre d'Etat de donner communication des présentes lettres-patentes au Sénat, qui les fera transcrire sur ses registres et à notre garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, de les faire publier au Bulletin des Lois.

« Donné au palais des Tuileries, le 26 avril 1865.

« NAPOLEON. »

Le Corps-Législatif s'est réuni hier en séance publique. Le *Moniteur* a annoncé pour cette séance une communication du gouvernement.

On pense que le gouvernement a l'intention de communiquer aux Chambres la lettre adressée par l'Empereur au gouvernement de Washington, à l'occasion de la mort de M. Lincoln, et qu'ainsi le Corps-Législatif serait mis à même d'exprimer ses sentiments de sympathie pour le gouvernement et le peuple américain.

Tous les gouvernements européens se sont empressés de manifester l'indignation que leur inspire l'assassinat de M. Lincoln et de faire parvenir à Washington l'expression de leur douleur et de leur sympathie.

Cet horrible attentat a provoqué des manifestations semblables dans tous les parlements de l'Europe actuellement réunis, à Turin, à Londres, à Berlin.

Nous avons lieu de croire que les Chambres françaises ne manqueront pas de s'associer publiquement à l'expression de ce sentiment, qui est celui du pays tout entier.

Les lettres de Rome du 26 disent que M. Vegezzi a obtenu du pape une seconde audience, une conférence de deux heures a eu lieu entre le cardinal Antonelli et M. Vegezzi. Les questions d'installation ou de retour des évêques ont été terminées à la satisfaction des deux parties. Le roi Victor-Emmanuel dispense les évêques nommés du serment politique. Aucune autre question que celle des évêques n'a été traitée.

Jusqu'à présent, les Prussiens semblent tenir fort peu de compte des protestations de l'Autriche contre leur établissement maritime dans la baie de Kiel.

Ils font de grands préparatifs à Holtenau et à Frederichsort, pour installer, dans ces deux places, des magasins et des matelots.

On assure que le gouvernement prussien est décidé à convoquer les Diètes des duchés et à les investir de pouvoirs très-étendus.

On écrit de New-York, le 19 avril :

Le corps diplomatique a envoyé ses compliments de condoléance à M<sup>me</sup> Lincoln.

La colonie anglaise et française de New-York a exprimé ses sympathies dans un meeting.

Le général Dent a remplacé le général Weitzel dans le commandement de Richmond.

Grant est arrivé à Washington samedi.

A la suite d'une conférence qu'il a eue avec M. Johnson et les ministres, l'arrestation du juge Campbell et de l'ex-maire de Richmond a été ordonnée.

Lee est arrivé à Richmond. Les unionnistes comme les sécessionnistes lui ont fait un accueil enthousiaste.

De grandes démonstrations populaires ont lieu dans tout le Nord en l'honneur de M. Lincoln. Le cri populaire est celui-ci : « Vengeance contre le Sud ! »

M. Frederik Seward va mieux.

Le président Johnson a prononcé un discours qui ne contient aucune explication sur sa politique future. M. Johnson exprime la

### FEUILLETON.

22

## MARIE LA DORMEUSE.

(Suite et fin.)

A la suite de ces personnages marchaient ceux des habitants du village qui s'étaient détachés du groupe de la côte pour aller dîner, et ceux, fort peu nombreux du reste, qui s'étaient abstenus jusqu'alors, — les vieillards et les infirmes.

— Ah! ah! dit le mari de Magdeleine, en apercevant sa digne moitié, voilà ma femme! Elle qui ne peut pas souffrir la Vieille et la Dormeuse, qu'est-ce qu'elle va dire de tout cela? Le pauvre et naïf pécheur ne se doutait pas encore de la terrible accusation qui pesait sourdement sur sa femme.

Cette exclamation du pécheur inspira à Jules une idée hardie il est vrai, mais qui pouvait avoir les plus heureux résultats pour Justine.

Pendant que le maire, le gendarme et tous ceux qui se trouvaient dans la chambre allaient au-devant des magistrats, profitant de l'attention exclusive qu'on accordait aux nouveaux venus, il passa rapidement dans le cabinet.

Justine, éveillée depuis quelque temps, mais en-

core sous l'empire d'une espèce de somnolence, était assise sur son lit et à demi-vêtue; elle écoutait sans comprendre tous les bruits de la chambre et du dehors, et se demandait avec une certaine terreur ce que tout cela voulait dire.

En voyant entrer Jules, qu'elle reconnut immédiatement, elle poussa un petit cri de surprise et de joie; mais d'un geste impérieux Jules lui imposa silence.

Nous avons dit que, sans y apporter une foi aveugle, notre jeune savant avait une certaine confiance dans le magnétisme, surtout dans ses applications sur les individus sujets au somnambulisme naturel; or, pendant tout le temps qu'avait déjà duré l'instruction, Raimbaud avait profondément réfléchi aux diverses circonstances mystérieuses que présentait l'affaire dans laquelle il se trouvait mêlé; et il s'était dit qu'assurément les phénomènes du somnambulisme naturel devaient être pour quelque chose dans ce drame étrange. Sans plus tarder donc, sans donner à Justine le temps de se reconnaître, après avoir appelé la Providence à son aide, usant de toute sa puissance magnétique sur la jeune fille, il la plongea presque immédiatement dans un état de somnambulisme artificiel; le sujet était merveil-

lusement disposé, et quelques passes suffirent pour amener une lucidité parfaite, dans les bornes du possible, bien entendu.

Ce premier résultat obtenu, Jules concentra sa volonté sur un seul point, l'imposa ensuite à la jeune fille et lui ordonna d'aider la justice dans la découverte de la vérité.

Justine manifesta d'abord une certaine répugnance, de la terreur même. Elle refusait d'avancer, et il fallut que son magnétiseur la prit par la main pour la faire sortir de son cabinet. Justine s'arrêta de nouveau devant la table sur laquelle étaient placées les pièces à conviction. Elle parut les considérer avec attention; l'effroi se peignait sur son visage; enfin, subissant l'influence de Jules, ou ce qui serait plus vraisemblable, continuant après douze heures d'intervalle, le rêve affreux de la nuit, elle s'empara du couteau teint de sang et se mit en marche.

Les magistrats étaient arrêtés devant la foule et les gendarmes s'efforçaient de leur faire place. Magdeleine affectait une contenance calme; elle s'efforçait de supporter sans sourciller le regard perçant du juge d'instruction; mais le gendarme qui la tenait par le bras sentait tout son corps agité d'un trem-

blement convulsif.

Pendant les assistants s'écartaient avec respect; le médecin, suivi de son aide, pressait le pas pour pénétrer dans la chambre et donner ses soins à la blessée. C'est alors que parut sur le seuil Justine, les cheveux dénoués, le visage pâle, et tenant à la main le couteau qui avait servi au crime.

Un frémissement de frayeur agita la foule; une exclamation fut sur le point de s'échapper de toutes les poitrines. Pour la comprimer, Jules Raimbaud plaça rapidement un doigt sur ses lèvres.

— Chut! fit-il...

Le silence devint solennel.

Le médecin et son aide s'arrêtèrent interdits; l'aide surtout, un homme de quarante-cinq à cinquante ans, à la tournure distinguée, au front grisonnant et soucieux, parut vivement frappé. Il regardait, avec une stupéfaction mêlée d'un vague attendrissement dont il ne pouvait se défendre, cette jeune fille, à la démarche imposante, aux traits pâlis, et s'écarta pour la laisser passer; mais celle-ci s'arrêta au contraire devant l'étranger, comme attirée par une puissance invisible... puis elle continua sa route.

— Voilà qui est étrange, dit l'aide du docteur, je

conviction que les traîtres recevront une punition complète.

Mobile a été occupée le 12.

Sherman occupe Raleigh.

Johnston se retire en évitant le combat. On croit qu'il se rendra.

Stoneman s'est emparé de Salisbury (Caroline du Nord).

M. Seward va mieux.

Le bruit court que l'assassin a été arrêté.

Les funérailles de M. Lincoln ont lieu aujourd'hui.

L'Evening Standard, après avoir donné sur la mort du président des Etats-Unis des détails qui feraient double emploi avec ceux que nous avons reproduits, parle aussi de ce qui s'était passé dans le dernier conseil tenu par M. Lincoln avant le fatal événement :

« Dans ce conseil, dit-il, auquel assistait Grant, on avait examiné l'état du pays et discuté les chances d'une pacification prochaine. Le président s'était montré joyeux et plein d'espoir. Il avait parlé de Lee et de plusieurs autres confédérés dans les termes les plus bienveillants. »

D'après le même journal, Booth avait avec lui un complice; seulement Booth a seul tiré sur le président.

« On ne connaît pas encore le nom du complice, dit l'Evening Standard. Mais on a si bien donné son signalement qu'il aura beaucoup de peine à se cacher. »

« Il résulte d'une lettre trouvée dans la malle de Booth que le plan était conçu avant le 4 mars, mais qu'il n'avait encore pu être mis à exécution alors, parce que le complice voulait attendre qu'on eût des nouvelles de Richmond. »

Le Standard raconte comment les deux assassins se sont enfuis à cheval.

« Booth et son complice, dit ce journal, étaient dans l'écurie d'un teneur à six heures du soir, et ils quittèrent leurs chevaux vers dix heures du soir, ou peu de temps auparavant. Il paraît qu'ils cherchaient une occasion depuis quelques jours. On est certain que l'un des deux assassins s'est dirigé vers Baltimore; on ne sait encore ce qu'est devenu l'autre. »

On lit enfin dans le Temps :

« Contrairement à des suppositions trop raffinées, ces divers assassinats sont l'œuvre d'une conspiration sudiste. Dans tous les cas, les frères Booth, dont l'un a passé quelque temps, il y a deux ans, à Paris, étaient connus pour des sécessionnistes fanatiques. »

Nous lisons dans la correspondance Havas :

« Le 16, lorsque la mort de M. Lincoln fut connue, la corvette à vapeur la *Tisiphone* et l'avis à vapeur le *d'Estang*, de la marine française, mouillés dans le port de New York, ont

mis leur pavillon en berne et leurs vergnes en painne, en signe de deuil. Cette démonstration a produit une impression très favorable sur la population. Les navires de guerre des autres nations ont immédiatement imité l'exemple des deux bâtiments français. »

#### ABRAHAM LINCOLN ET ANDREW JOHNSON.

Le grand père d'Abraham Lincoln fut un des hardis pionniers qui, avec Daniel Boone, quittèrent la Virginie pour venir s'établir dans le Kentucky, et qui payèrent de leur vie cette conquête de la terre du sang.

Le fils du malheureux émigrant mourut lui-même prématurément, en 1815, laissant une veuve sans fortune et plusieurs enfants, dont Abraham Lincoln, alors âgé de six ans, était l'aîné.

La pauvre famille ne tarda pas à aller planter sa tente plus loin. Elle s'établit dans l'Indiana, puis dans l'Illinois, où le jeune Abraham reçut l'éducation des pionniers, et, en fait d'instruction, ce qu'en peuvent donner six mois d'école.

Mais le futur président des Etats-Unis maniait déjà le mousquet, la cognée et la charrue. Il fut successivement, à mesure que ses forces augmentaient avec l'âge, gardeur de troupeaux, comme Sixte V, apprenti dans une scierie, conducteur de trains de bois sur le Wabash et le Mississipi, puis bûcheron et fabricant de barrières pour enclore les maisons. C'est à cette dernière profession qu'il emprunta plus tard le surnom de *rail splitter* (fendeur de pieux ou de barreaux), surnom bien connu, et sous lequel on désignait généralement M. Lincoln aux Etats-Unis.

Mais le jeune journalier devait traverser bien d'autres étapes sociales. On le vit successivement commis dans un magasin de nouveautés, puis avocat, puis engagé volontaire dans la guerre contre la tribu indienne des *Falcons noirs*. Il fut même élu capitaine de sa compagnie, et c'est avec ce titre honorifique qu'il rentra dans la vie privée, une fois la guerre terminée.

Abraham Lincoln avait cependant profité des courts instants de loisir que lui laissaient ses diverses professions pour compléter une éducation à peine ébauchée. Bientôt il entra dans la carrière publique et siégea à la législature de l'Illinois, où le vote de ses concitoyens le maintenait pendant quatre ans.

En 1847, après un nouveau retour à ses dossiers d'avocat, il se fit nommer membre du Congrès des Etats-Unis, et conserva cette position jusqu'à la fin de la session de 1849.

Neuf ans après, en 1858, nous le retrouvons entreprenant, à titre de candidat du parti républicain, une campagne électorale contre l'apôtre de la démocratie, M. Douglas, auquel il disputait le siège de sénateur de l'Illinois. Ce fut M. Douglas qui l'emporta; mais

M. Lincoln déploya dans la lutte une énergie, une vigueur et un talent qui lui valurent très-probablement l'éclatante victoire qu'il remporta plus tard aux élections présidentielles de 1860.

A ces élections, M. Lincoln, choisi par la convention républicaine de Chicago, comme son candidat, se trouvait de nouveau en présence de M. Douglas, représentant la fraction démocratique du Nord, puis de M. Breckinridge, représentant la fraction démocratique du Sud, et enfin de M. John Bell du Tennessee, se faisant porter au nom d'un parti formé depuis peu, et s'intitulant parti unioniste constitutionnel.

Comme on le voit, le grand parti démocrate (auquel appartenait MM. Douglas, Breckinridge et Bell) venait de se scinder. — N'était-ce pas assurer quand même le triomphe de M. Lincoln ?

Celui-ci obtint, en effet, les votes électoraux de tous les Etats libres, sauf du New-Jersey, qui se joignit au Missouri en faveur de M. Douglas; la Virginie, le Kentucky et le Tennessee votèrent pour M. Bell, et les autres Etats à esclaves pour M. Breckinridge.

L'ancien gardeur de troupeaux était arrivé à la magistrature suprême d'un pays qui comptait, à l'heure où son nom sortait de l'urne, une population de 51,709,281 âmes !

C'était la première fois qu'un président se trouvait choisi en dehors des treize Etats primitifs.

Enfin, le 11 février 1861, à huit heures et demie du matin, le président élu quittait la petite ville de Springfield, sa résidence habituelle, pour aller prendre possession de son siège à Washington.

M. Lincoln paraissait très-affecté, et c'est avec une vive émotion qu'il prononça ces touchantes paroles, qui nous semblent prophétiques aujourd'hui :

« Mes amis, personne, hormis moi-même, ne peut apprécier la tristesse que me fait éprouver cette séparation. C'est à cette population que je dois tout ce que je suis. Ici j'ai vécu pendant près d'un quart de siècle; ici sont nés mes enfants; ici l'un d'eux est enterré. Je ne sais quand je vous reverrai, si jamais je vous revois. »

« Les devoirs qui vont m'incomber sont plus grands peut-être que ceux qui ont été dévolus à aucun autre homme depuis les jours de Washington. Jamais il n'aurait réussi sans l'aide de la Providence, à laquelle il s'est constamment fié. Je sens que je ne saurais réussir sans cette même assistance divine qui l'a soutenu, et je mets ma confiance dans ce même Etre tout-puissant. J'espère, mes amis, que vous prierez tous pour que j'obtienne cet appui céleste, sans lequel je ne puis réussir, mais avec lequel la réussite est certaine. »

« Encore une fois, je vous fais mes adieux affectionnés. »

L'escorte du président se composait d'une dizaine de personnes dont faisaient partie un de ses fils, mort depuis; l'infortuné colonel Elsworth, la première victime de la guerre civile américaine; le colonel Sumner, également décédé par la suite avec le titre de général dans l'armée du Nord.

Avant d'arriver à Washington, M. Lincoln avait appris qu'un premier attentat avait été ourdi contre sa personne.

A Harrisburg, d'où il devait se rendre à Baltimore par un train spécial, on l'informa que des conspirateurs avaient projeté de faire dérailler ce train au bas de quelque talus rapide, de façon à ce qu'aucun des voyageurs n'échappât.

En cas d'avortement de la machination, on aurait entouré la voiture du président, à Baltimore, et on l'aurait assassiné par le poignard ou le pistolet.

M. Lincoln, après avoir pris l'avis de ses amis, dut adopter des mesures dans le but de déjouer la conspiration. Il partit secrètement pour Washington, déguisé sous une longue capote militaire et coiffé d'une casquette écossaise.

Enfin, le 4 mars suivant voyait l'inauguration du nouveau président. A partir de cette date, la biographie de M. Lincoln se confond avec l'histoire de son pays, une histoire dont toute l'Europe a suivi les péripéties au jour le jour.

Le coup de pistolet du 14 avril laisse le pouvoir aux mains du vice-président des Etats-Unis. C'est lui qui, d'après la constitution, est appelé à succéder à M. Lincoln pour toute la durée de la présidence. On sait la situation difficile créée à M. Johnson par les incidents qui ont récemment marqué la réinstallation de M. Lincoln.

Quoique cette scène fâcheuse soit loin de prévenir en faveur du nouveau chef de l'Union, on doit relater cependant divers actes de son passé tout à son avantage.

Avant d'arriver aux affaires publiques, M. Johnson avait lutté contre la pauvreté et contre sa propre ignorance. A vingt ans, il était garçon tailleur et ne savait pas lire.

Envoyé à la législature du Tennessee, puis au Congrès des Etats-Unis, il occupait un siège dans le Sénat fédéral lorsque l'insurrection éclata. Rappelé du Congrès par son Etat, que les meneurs politiques entraînaient dans la rébellion, il n'hésita pas un instant à se prononcer contre la séparation. Il se jeta hardiment dans la lutte, cherchant à ramener ses concitoyens. Pendant quatre ans, sa vie n'a cessé d'être en danger. A ses efforts est due la pacification du Tennessee et son retour dans l'Union.

Nous lisons dans une correspondance adressée de Paris, le 28 avril, au *Phare de la Loire* :

n'ai jamais vu cette jeune fille, et cependant il me semble que ses traits ne me sont pas inconnus... Je me sens même porté vers elle par un courant sympathique.

Tout entier à ce qui se passait sous ses yeux, le docteur n'entendit pas l'observation qui lui était faite et n'y répondit pas.

Justine s'avancait d'un pas ferme, lent et majestueux :

Les femmes s'écartaient avec terreur et se serraient en tremblant les unes contre les autres, comme pour se soutenir mutuellement contre un péril commun.

Il n'y avait pas à s'y tromper, la Dormeuse allait au-devant de la Magdeleine. Qu'allait-il se passer ?

Sur un signe de Jules, qui se tenait à distance, un gendarme se plaça à côté de Justine, à portée de lui saisir le bras, dans le cas possible où elle voudrait se servir de son couteau.

Les magistrats faisaient un demi-cercle dont la Magdeleine occupait le centre. La coupable devenait d'une pâleur cadaverreuse... ses jambes fléchissaient, son œil grand ouvert était comme sans regard...

Plus Justine avançait, tenant toujours le couteau à la main, terrible, menaçante comme une Nemésis

vengeresse, plus aussi la Magdeleine donnait des signes manifestes d'épouvante; ses traits se contractaient affreusement; ses yeux sortaient de leur orbite; ses bras crispés étaient tendus en avant, comme pour éloigner une vision horrible... des sons inarticulés sortaient de sa poitrine oppressée; une sueur froide baignait son front.

Justine marchait toujours.

Bientôt il n'y eut plus qu'un pas entre elle et la meurtrière.

Celle-ci rejetait le haut de son corps en arrière; mais la Dormeuse étendit le bras gauche en avant et po-sa sa main sur l'épaule de l'assassin.

L'effet de cet attouchement fut foudroyant. Magdeleine s'affassa sur les genoux, en poussant un cri rauque, qui n'avait rien d'humain.

La Dormeuse alors la força de relever la tête et lui appliqua fortement sur le front le plat de la lame du couteau.

Quand Justine releva l'arme meurtrière, l'assassin, comme autrefois Caïn, avait au front une tache rouge.

A ce contact, Magdeleine bondit sur elle-même comme si un fer rouge l'eût atteinte, puis elle tomba sur le sol en criant d'une voix gutturale :

— Grâce ! grâce... j'avoue !...

Justine laissa tomber le couteau.

— Dieu a parlé, Messieurs, exclama Jules triomphant ! voilà l'assassin de Jeanne de Parsfell !

Cependant l'impression singulière qu'avait éprouvée l'aide du docteur à la vue de Justine, loin de se dissiper, n'avait fait que grandir; mais cet incident avait passé inaperçu, tant l'attention était concentrée sur Justine et Magdeleine. Un homme seul l'avait remarqué, c'était Louis Raimbaud.

— Quelle est la personne qui vous accompagne ? dit-il au docteur à mi-voix.

— Mon aide, répondit celui-ci.

— Et comment ce nomme ce monsieur ?

— M. Germain ..

— Vous êtes bien sûr ?..

Le docteur le regarda avec surprise.

— Pardon, mais c'est que votre aide a une ressemblance étrange, inouïe, avec un homme que j'ai vu tomber frappé à mort...

— Que me dites-vous là ? Monsieur, fit le docteur avec précipitation.

C'était à ce moment que Magdeleine demandait grâce, et que Jules Raimbaud prononçait le nom de Jeanne de Parsfell; ce nom fit tressaillir l'aide.

— Que dit ce jeune homme ? s'écria-t-il.

— Je dis, repéta Jules, qui avait entendu, que cette femme, — il désignait la Magdeleine, — est l'assassin de mademoiselle Jeanne de Parsfell.

Et il entraîna Justine dans la maison pour la tirer de l'état magnétique.

L'aide devint pâle et porta la main à son front; comme il faiblissait visiblement, le docteur le fit entrer dans la chambre et asséoir auprès du lit de Jeanne.

— Docteur ! docteur... je me souviens !... répondez le nom !...

Ce fut Louis Raimbaud qui parla.

— Jeanne de Parsfell ..

On entourait l'étranger, devenu tout à coup un personnage important...

— Jeanne de Parsfell !... Jeanne de Parsfell, répétait-il, comme quelqu'un qui cherche à reveiller de vieux souvenirs.

— Qui m'appelle, murmura soudainement Jeanne, quelle est cette voix ?

L'aide se retourna brusquement vers le lit. Jeanne, avec une force dont on ne pouvait la croire capable à cause de sa blessure, Jeanne se dressa vivement sur son oreiller. Elle saisit entre ses deux

Les étudiants avaient été invités hier au soir, par des affiches posées aux Ecoles de droit et de médecine, à se réunir aujourd'hui à deux heures, place de la Sorbonne, pour se rendre en corps à l'ambassade américaine. L'un d'eux devait y lire une adresse à M. Bigelow, discutée et votée par un grand nombre de ses camarades.

Dès une heure, la place de la Sorbonne était investie par des agents de police, sergents de ville et officiers de paix. A deux heures sonnant, une quinzaine d'étudiants se groupaient, le cortège grossit à chaque pas, et, à la place St-Michel, il se composait de 12 à 1,500 jeunes gens.

La police barre le pont St-Michel et le quai. La colonne veut passer outre et des arrestations sont faites. Le rendez-vous en cas de dispersion était donné à l'ambassade américaine. Les Champs Elysées, la place de l'Arc-de-Triomphe, tous les abords de l'ambassade étaient envahis par la police.

Mais une trentaine de jeunes gens purent y pénétrer et ils furent admis par le ministre. Le délégué des Ecoles lui raconta ce qui venait de se passer, et comment la dispersion et les arrestations étaient cause de leur petit nombre. Puis il donna lecture de leur adresse.

M. Bigelow exprima en termes très-émus combien il était touché et reconnaissant de cette manifestation des jeunes gens des Ecoles, en ajoutant qu'il en ferait part tout de suite au président. M. Johnson.

#### VOYAGE DE L'EMPEREUR.

Samedi matin, à huit heures, l'Empereur a quitté le palais des Tuileries avec sa suite.

Les ministres, les membres du conseil privé et un grand nombre de personnages officiels étaient venus saluer Sa Majesté à son départ.

Quatre voitures découvertes, conduites à la Daumont, formaient le cortège impérial.

L'Empereur, en costume de général de division, l'Impératrice et le général Fleury étaient dans la première voiture; le Prince Impérial, avec son précepteur, dans la seconde; la princesse Anna Murat et M<sup>lle</sup> Bouvet, lectrice de l'Impératrice, dans la troisième; la quatrième, enfin, contenait les officiers qui doivent accompagner l'Empereur en Algérie.

Leurs Majestés, acclamées avec enthousiasme par la foule accourue sur leur passage, sont arrivées à la gare à huit heures vingt-cinq minutes.

Elles ont été reçues dans la salle d'attente des premières, disposée en salon pour la circonstance.

M. Bottelle était présent en habit de ville, ainsi que M. Haussemann, avec lequel l'Empereur s'est particulièrement entretenu quelques instants.

L'heure du départ étant sonnée, l'Impératrice, qui devait quitter Sa Majesté à la gare, a exprimé le désir de l'accompagner jusqu'à Fontainebleau. Elle a conséquemment pris place dans le wagon impérial, avec la princesse Anna Murat et M<sup>lle</sup> Bouvet.

Le train, parti de Paris à 8 h. 50 précises, et qui ne devait s'arrêter qu'à Montereau, a donc dû entrer en gare de Fontainebleau, où, après une station de cinq minutes, l'Impératrice prit définitivement congé de l'Empereur.

Pendant ce temps, le Prince Impérial, avant de rentrer aux Tuileries, visitait, avec sa suite, le jardin des Plantes.

L'Empereur est accompagné du général Fleury et du général Castelnau, ses aides-de-camp; de M. Piétri, son secrétaire particulier, et de deux officiers d'ordonnance.

L'Empereur est arrivé samedi à Lyon, à six heures du soir. Sa Majesté a été reçue à la gare par S. Exc. le maréchal Canrobert et le sénateur préfet du Rhône; elle s'est rendue ensuite à l'hôtel-de-ville. Sur tout le parcours, l'Empereur a été salué des acclamations les plus chaleureuses. Toutes les maisons étaient pavoisées, et la voiture impériale, sans escorte et au pas, pouvait à peine se frayer un passage au milieu de la population accourue de toutes parts. Un grand dîner a eu lieu à la préfecture.

L'Empereur s'est mis au balcon de l'hôtel-de-ville à neuf heures du soir pour remercier et saluer les dix ou quinze mille personnes qui stationnaient sur la place des Terreaux.

Sa Majesté s'est rendue, à dix heures, au Grand Théâtre pour le concert donné au bénéfice des ouvriers sans travail.

La cantate de Félicien David, exécutée par les sociétés chorales, a obtenu un grand succès.

Dimanche à huit heures, après avoir reçu le conseil municipal de Lyon, le chef de l'Etat s'est dirigé vers la Croix-Rousse, a assisté à la messe de la chapelle de l'hôpital de cet arrondissement, puis a visité l'enceinte des murailles en démolition, le cours des Chartreux, et est rentré par la rue Terme.

Après une courte halte à l'hôtel-de-ville, Napoléon III s'est dirigé vers la gare de Perrache, par la rue Impériale, la place Bellecour, la rue Bourbon et la place Napoléon.

Il était onze heures quand Sa Majesté est montée dans le wagon impérial qui l'a conduite à Marseille, où elle est arrivée à six heures.

L'Empereur, en arrivant à Marseille, a dû s'embarquer immédiatement sur le yacht l'Aigle pour l'Algérie.

Pour les articles non signés : P. GODET.

### Nouvelles Diverses.

Dimanche, à la messe célébrée au palais

des Tuileries ont prêté serment entre les mains de Sa Majesté l'Impératrice régente, NN. SS. l'archevêque d'Albi; Meignan, évêque de Châlons; Gœullette, évêque de Valence; Ramadré, évêque de Perpignan.

Le *Salutaris* a été parfaitement chanté par M<sup>lle</sup> Marie Roze.

— Le *Moniteur* publie un décret qui élève M. Sainte-Buve à la dignité de sénateur.

— La famille impériale de Russie a quitté Nice le 29 avril au soir.

Une dépêche de Lyon annonce que l'empereur de Russie est passé le même soir, à neuf heures, sans avoir d'entrevue avec l'Empereur Napoléon.

— Nos informations particulières sur la santé du roi des Belges ne s'accordent pas entièrement avec les dépêches de l'Agence Havas.

Il est vrai que l'état de Sa Majesté s'est amélioré depuis la dernière crise; mais il s'est manifesté, à ce qu'on nous assure, des symptômes d'hydropisie, qui continuent à inspirer quelques inquiétudes.

On se préoccupe beaucoup en Belgique de la maladie du roi, à cause surtout de l'absence prolongée du prince héritier de la couronne, S. A. R. le duc de Brabant, qui vient d'accomplir, comme on sait, un voyage dans l'Inde.

On espère que le prince arrivera à Bruxelles vers le milieu du mois prochain.

— Le projet de loi sur l'instruction primaire est élaboré, dit-on, et va bientôt être présenté à l'examen du conseil d'Etat.

Si nous sommes bien informés, ce projet de loi contient, outre les dispositions déjà connues, celles qui suivent :

1<sup>o</sup> Abandon de l'obligation et de la gratuité, mais établissement d'un taux annuel pour les familles;

2<sup>o</sup> Le diplôme est supprimé pour l'enseignement libre; mais il est conservé pour l'enseignement public;

3<sup>o</sup> Le niveau des études pour l'obtention du brevet est relevé, et l'histoire et la géographie sont ajoutées aux matières obligatoires;

4<sup>o</sup> Chaque instituteur est tenu de diriger une classe d'adultes pendant quatre mois d'hiver. Il sera accordé aux instituteurs qui les dirigeront des gratifications proportionnées au nombre de leurs élèves adultes;

5<sup>o</sup> Une allocation importante va être demandée pour venir en aide aux communes qui voudront établir l'enseignement gratuit en volant des centimes supplémentaires.

— On annonce comme décidé en principe le projet de creusement d'un canal destiné à arroser le plateau de la Beauce, qui manque à peu près complètement d'eau. M. Collin, ingénieur en chef du canal latéral à la Loire, chargé par le ministre des travaux publics de

procéder aux études définitives, aurait proposé d'établir la prise d'eau d'alimentation sur la partie de la Loire comprise entre Cosne et La Charité. Il reste encore à décider si le canal ne devra servir qu'à l'arrosage, ou s'il sera en même temps navigable, comme le demandait déjà Vauban; car le canal en question a été reconnu nécessaire et projeté sous le règne de Louis XIV et même, paraît-il, sous Henri IV. Les plans dressés par Vauban existent et aujourd'hui encore le mieux serait de les exécuter et de se dispenser d'en dresser d'autres.

### Chronique Locale.

Vendredi dernier, un bien triste accident a mis en émoi la commune de Saint Lambert. Deux jeunes garçons, les nommés Bordeau et Benoist, âgés de quinze ans, ramenaient chez leur maître, M. Pierre Moreau, à la ferme de Loitière, par un chemin étroit, une carriole chargée de fourrages verts. A un détour, que le jeune Bordeau fit exécuter trop brusquement, le véhicule versa dans un fossé qui longe le chemin. Malgré la petite distance qui les séparait de la ferme, leurs cris ne furent pas entendus; Benoist, engagé sous un des brancards, parvint cependant avec beaucoup de peine à se dégager, et ne pouvant rien faire pour son camarade, il courut chercher des secours. Celui-ci était dans une bien triste position: le corps du cheval le couvrait entièrement au fond du fossé, et quand on est arrivé à lui, il était déjà étouffé sous ce poids. L'animal lui-même avait l'encolure complètement pliée et il a péri au même endroit.

Dès le soir, le corps de ce jeune homme a été reconduit chez ses parents.

Dimanche dernier, vers onze heures et demie du matin, Cléret (Jacques), cantonnier communal et garde auxiliaire de Saint Lambert-des-Levés, se rendant d'une tournée par la Croix Verte, à l'endroit dit *Beau-Sejour*, aperçut une jeune fille sortant d'une voiture de marchands ambulants, et dont les vêtements étaient tout enflammés. Malgré la distance qui séparait Cléret de cette jeune personne, en un instant il se précipita sur elle, lui enleva par lambeaux sa robe, son jupon, et parvint à sauver la victime d'une mort certaine.

« Si je n'ai pas été brûlée vive », a dit Marie Legrand (c'est son nom), je ne le dois qu'au dévouement de ce brave homme, en montrant Cléret, qui avait en mains quelques morceaux des habits encore en ignition.

Cléret a déjà sauvé à Longue un enfant de cinq ans, qui était sur le point d'être noyé pendant l'inondation de 1856.

On nous annonce comme devant être donnée prochainement en notre ville, une soirée

mais la tête de l'aide, et tout deux se regardèrent ainsi pendant quelques secondes sans proférer une parole...

Enfin Jeanne s'écria en éclatant en sanglots:

— Justin! justice du Ciel! c'est Justin!...

Le visage de l'étranger rayonnait.

— Oui, répéta Jeanne en l'attirant à elle, oui, c'est bien lui, c'est bien Justin de... Dieu soit béni!...

Louis Raimbaud et le docteur avaient suivi tous les détails de cette scène avec une anxiété des plus vives... Pour achever l'œuvre miraculeuse qui était en train de s'accomplir, Raimbaud prit la main de l'étranger et se plaça bien en face de lui.

— Oui, lui dit-il, oui c'est Justin, c'est monsieur le vicomte Justin de Harthem, le beau-frère de Jeanne de Parsifell... le gendre et le neveu du vieux prince de Parsifell, l'époux de mademoiselle Lilia de Parsifell... le père...

En entendant tour à tour ces noms retentir à son oreille, le vicomte — c'était lui en effet, — se leva tout d'une pièce et jeta autour de lui un regard effaré. Les veines de son cou se gonflèrent subitement, son visage devint écarlate, il porta la main à la gorge et tomba lourdement sur sa chaise.

Il y avait apoplexie.

Ce n'est rien, dit le docteur; de l'air et une saignée, et j'en réponds.

Les choses prenaient une vilaine tournure pour Mesnard, et il cherchait à s'esquiver, quand, sur un signe du procureur impérial, auquel le maire venait de parler bas, un gendarme invita l'ex-clerc de procureur à ne pas s'éloigner...

Au bout d'un quart d'heure, le vicomte reprit ses sens: quand il ouvrit les yeux, Justine était à ses pieds et le premier regard fut pour elle...

Ma fille! n'est-ce pas! l'enfant de ma Lilia adorée...

— La pauvre enfant fondait en larmes en recevant les baisers convulsifs de son père.

Plus d'une commère s'essuyait les yeux.

— Tu m'as donc reconnu, mon brave Raimbaud; toi, tu as les yeux du cœur.

Et le vicomte pressait la main de son fidèle serviteur.

— Ah, docteur! mon cher docteur, que Dieu est bon!...

Pendant Jeanne était retombée sur son lit de douleur; la malheureuse femme attendait avec résignation que celui qu'elle avait tant aimé, et dont,

en partie du moins, elle avait causé les infortunes, pensât à elle. Mais, tout à sa joie paternelle, Justin oubliait la pauvre Jeanne.

Justine la lui rappela... elle approcha son père du lit, et, lui montrant la moribonde qui versait des larmes brûlantes, elle lui dit:

— Si tu savais, père, comme elle m'aime. Le vicomte attendri, se courba sur le lit et baisa fraternellement sa belle sœur, dont Justine soutenait dans ses bras la tête défaillante.

Sous ce baiser, Jeanne sentit le sang lui monter au visage; de ses deux bras amaigris, elle prit une seconde fois la tête du vicomte et l'embrassa à son tour avec transport.

— Mais vous allez la tuer, dit Jules Raimbaud. Jeanne eut un sourire mélancolique.

— Embrasse moi, fillette; ta vieille tante Jeanne va mourir.

Justine la pressa dans ses bras... et couvrit son visage de baisers...

— Non, tante, tu ne mourras pas! Dieu est bon!... — Dieu est juste, enfant...

Justin lui prit la main, qu'il pressa tendrement... pour la rassurer contre ses sinistres pressentiments.

Un pâle sourire glissa sur les lèvres décolorées de Jeanne, puis elle pâlit et s'affaissa en murmurant: Mon Dieu soyez béni!

Elle attira Justine sur son sein et expira.

Il nous reste à expliquer la présence du vicomte à la Bouille: Conduit par le hasard ou plutôt par la Providence,

avec Germain, son aide, chez le procureur général dont il était l'ami, M. Gruzielli se trouvait là quand le messager du maire de la Bouille arriva chez le magistrat. Pour ne pas perdre de temps, celui-ci avait proposé au docteur de l'accompagner avec son élève, et le docteur avait accepté avec empressement; on sait le reste.

On sait que Just, en rendant le dernier soupir, avait mordu la Magdeleine à la main. L'animal avait la gueule toute souillée de la graisse en retard employée, et cette graisse, mêlée à la sève de la pauvre bête, avait pénétré dans la morsure. Dans toute autre circonstance peut-être, cela n'eût offert aucun danger; mais dans l'état d'irritation febrile où se trouvait l'horrible femme, le mal prit tout-à-coup un caractère des plus graves et au bout de quarante-huit heures la Magdeleine mourait dans d'affreuses convulsions.

Convaincu de faux, Mesnard alla expier au bain toutes ses infamies.

Le vicomte de Harthem, rentré en possession de ses biens, emmena en Allemagne sa fille et toute la famille Raimbaud, et un an plus tard, le jeune chirurgien conduisit à l'autel la *Dormeuse de la Bouille*.

E.-M. DE LYDEN.

fantaisiste par M. MAUCLERC, avec le concours de M<sup>lle</sup> ALICE DURY, M<sup>me</sup> JULIA NÉGRINI et M<sup>lle</sup> ERNESTINE LAMBERT. Nous reviendrons sur cette soirée.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

On nous annonce que le Sénat et le Corps-Législatif ont reçu communication de la dépêche adressée par M. Drouyn de Lhuys au chargé d'affaires de France à Washington, pour exprimer les sentiments du gouvernement français à l'occasion de l'odieuse attentat dont M. Lincoln a été victime.

Cette dépêche porte la date du 28 avril. Elle fait le plus grand éloge du caractère et de la vie politique du président des Etats-Unis, et

rend surtout hommage aux sentiments de modération dont il s'était montré animé.

L'Empereur est parti de Marseille le 1<sup>er</sup> mai, à 8 heures du matin.

Les forts ont salué par des salves d'artillerie le passage de l'*Aigle* et de la *Reine-Hortense*, ainsi que celui du vaisseau cuirassé *Solferino* et des frégates la *Couronne*, la *Gloire*, la *Provence* et l'*Invincible*, qui suivaient de près le yacht impérial.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

### ÉTABLISSEMENT DE SAINTE-ANNE POUR DAMES PENSIONNAIRES

A SAUMUR,

Près l'église de Nantilly.

Cet établissement, situé à mi-côte, défendu

des vents du nord, est dans les meilleures conditions pour sa destination : appartements bien éclairés et bien aérés, avec vue délicieuse; belles promenades, jardins, bosquets, horizon vaste et varié.

Le prix de la pension est modéré et varie suivant les besoins et les exigences des pensionnaires.

#### Marché de Saumur du 29 Avril.

Froment (l'hectol.)	15 15	Huile de lin.	48 —
2 <sup>e</sup> qualité.	14 56	Paille hors barrière	52 06
Seigle.	8 75	Foin.	96 64
Orge.	8 50	Luzeine (les 750 k)	97 50
Avoine anc. (entrée)	9 25	Graine de trèfle.	150 —
Fèves.	14 —	— de luzerne.	112 —
Pois blancs.	26 —	— de colza.	28 50
— rouges.	26 —	— de lin.	26 —
Cire jaune (50 kil).	225 —	Amandes en coques (l'hectolitre).	— —
Huile de noix ord.	54 —	— de chenevis.	45 —
— de chenevis.	45 —	— cassées (50 k.).	— —

#### COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1864.	1 <sup>re</sup> qualité	150 à 180
Id.	2 <sup>e</sup> id.	100 à 120
Ordin., env. de Saumur	1 <sup>re</sup> id.	60 à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	55 à 60
Saint-Léger et environs	1 <sup>re</sup> id.	45 à 50
Id.	2 <sup>e</sup> id.	40 à 45
Le Pay-N.-D. et environs	1 <sup>re</sup> id.	42 à 45
Id.	2 <sup>e</sup> id.	38 à 40
La Vienne, 1864.		32 à 36

ROUGES (3).

Souzay et environs 1864.		90 à 120
Champigny, 1864.	1 <sup>re</sup> qualité	220 à 240
Id.	2 <sup>e</sup> id.	150 à 180
Varrains, 1864.		80 à 100
Bourgueil, 1864.	1 <sup>re</sup> qualité	120 à 140
Id.	2 <sup>e</sup> id.	100 à 120
Restigny 1864.		75 à 85
Chinon, 1864.	1 <sup>re</sup> id.	70 à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	60 à 70

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> PELLETIER, avoué à Cholet.

### ADJUDICATION

En l'étude de M<sup>e</sup> COURTIN, notaire à Chemillé,

Le lundi 15 mai 1865, à midi,

### DES IMMEUBLES

Dépendant de la succession bénéficiaire de feu Jacques-Pierre JACQUET, et notamment

DE L'HOTEL

DE

### LA CROIX-BLANCHE

ET SES DÉPENDANCES,

Situé à Saint-Pierre, commune de Chemillé,

Sur la mise à prix de 20,000 fr.

L'hôtel est situé tout près de la gare; il est parfaitement achalandé, et on peut y loger 400 bœufs.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> PELLETIER et à M<sup>e</sup> COURTIN. (209)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### ADJUDICATION

APRÈS DÉCÈS,

D'UN FONDS

### DE BOUCHERIE

Situé à Saumur,

Rue de l'Hôtel-de-Ville,

Anciennement exploité par M. Pierre-François POISSON.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, le dimanche 7 mai 1865, à midi.

Mise à prix, quatre mille francs, et 4,000 fr.

L'adjudicataire aura toutes facilités pour prendre à bail les lieux où s'exploite le fonds mis en vente.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M. POISSON négociant, rue de la Comédie, soit à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (195)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

UNE MAISON AVEC JARDIN, située à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, précédemment occupée par M<sup>lle</sup> MARGAIN.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M<sup>e</sup> LAUMONIER. (45)

### A VENDRE

A LOUER

### OU A ARRENTER

UN VASTE MAGASIN

Rue du Champ-de-Foire.

S'adresser à M. BOUTIN-CHAPELLE.

Etudes de M<sup>es</sup> TOUCHALEAUME et LE BLAYE, notaires à Saumur.

### A VENDRE

### UN JARDIN,

Contenant vingt-huit ares trente centiares, planté d'arbres fruitiers en plein rapport, sis au Carrefour, commune de Saint-Lambert-des-Lévées.

S'adresser pour traiter à M. CHASLE, rue des Payens, ou aux notaires.

### A VENDRE

OU A LOUER

Avec ou sans caves,

Pour entrer en jouissance de suite,

### GRANDE ET BELLE MAISON

DE COMMERCE,

Anciennement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

### TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

### A LOUER

Présentement,

### UNE MAISON

Servant à l'exploitation d'un commerce de liquides, avec écurie à 2 chevaux, remise, cour, pompe, jardin, etc.

S'adresser à M. BOUTIN-CHAPELLE, rue de Bordeaux, n° 25, Saumur.

### A LOUER

Présentement,

### MAISON DE DÉBIT,

Place de l'Arche-Dorée, occupée précédemment par M. Guinrandy père.

S'adresser à M. MORANCÉ ou à M. GUINRANDY, rue du Portail-Louis. (199)

### FONDS DE CORDERIE

### A CÉDER DE SUITE,

A Fontevault.

S'adresser au bureau du journal.

## CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

### TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I<sup>er</sup>; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 1 fr. 25 c.

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1865,

### UNE PORTION DE MAISON,

PREMIER et SECOND ÉTAGE,

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M<sup>me</sup> SEONNET, rue de la Fidélité. (175)

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

### UNE JOLIE MAISON

Avec salon, salle à manger, cuisine, chambres à coucher, grenier et cave, rue du Petit-Maure.

S'adresser à M. RIVAUD. (185)

### ON DEMANDE A LOUER,

Un JARDIN de 15 à 20 ares, entouré de murs et bien planté, avec Pavillon, dans la banlieue de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

Pour le 24 juin 1865,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1<sup>er</sup> étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2<sup>e</sup> étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

### Changement de Domicile.

M. BAYOT, photographe, rue St-Nicolas n° 70 bis, a l'honneur de prévenir sa clientèle, qu'il a transféré son domicile rue de Bordeaux, n° 18. M. Bayot, donne l'assurance de la garantie inaltérable de ses photographies. (204)

M<sup>me</sup> PRIOU, auteur de l'Oïdiodide, réactif, contre l'oidium, informe MM. les propriétaires de vignes que le dépôt de cette substance est toujours à Saumur, rue de la Visitation, 31, chez M. Pinard.

### ON DEMANDE UN APPRENTI

pour l'ébénisterie et la fabrication des billards.

S'adresser rue Saint-Nicolas, n° 31.

# LE VERT DE LA PRAIRIE PONNEAU

Près et par la Gare des Marchandises du chemin de fer de Saumur,  
SERA OUVERT LE 1<sup>er</sup> MAI 1865.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie sont priées de s'adresser à M. CH. MILSONNEAU, négociant, rue Royale, à Saumur, et, sur la prairie, au garde.

Prix pour un mois : 30 francs, et 60 centimes pour le garde.

On paiera en entrant. (201)

# LA VILLE DE SAUMUR, Son Budget, SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D<sup>r</sup> BINEAU,  
Membre du Conseil municipal.

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

## BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 29 AVRIL.			BOURSE DU 1 <sup>er</sup> MAI.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 25	»	»	67 45	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	96	»	»	95 35	»	»
Obligations du Trésor.	445	»	»	445	»	»
Banque de France.	3595	15	»	3595	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1275	»	»	1265	»	10
Crédit Foncier colonial.	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole.	747 50	»	»	747 50	»	»
Crédit Industriel.	718 75	»	1 25	725	6 25	»
Crédit Mobilier.	767 50	5	»	780	12 50	»
Comptoir d'esc. de Paris.	945	»	»	945	»	»
Orléans (estampillé).	828 75	»	7 50	825	»	3 75
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1057 50	2 50	»	1055	»	2 50
Est.	522 50	2 50	»	521 25	»	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	932 50	»	2 50	935	2 50	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	592 50	7 50	»	592 50	»	»
Ouest.	527 50	5	»	526 25	»	1 25
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz.	1647 50	»	»	1640	»	7 50
Canal de Suez.	450	»	»	447 50	»	2 50
Transatlantiques.	510	»	1 25	475	»	35
Emprunt italien 5 0/0.	65 55	»	05	65 55	»	»
Autrichiens.	440	3 75	»	435	»	5
Sud-Autrich.-Lombards.	542 50	1 25	»	540	»	2 50
Victor-Emmanuel.	302 50	»	»	305	2 50	»
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	261 25	3 75	»	260	»	1 25
Crédit Mobilier Espagnol.	487 50	»	»	495	7 50	»
Saragosse.	345	»	2 50	340	»	5
Séville-Xérès-Séville.	177 50	»	»	171 25	»	6 25
Portugais.	232 50	»	5	222 50	»	10

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	317 50	»	»	317 50	»	»
Orléans.	300	»	»	301 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	298 75	»	»	300	»	»
Ouest.	298 75	»	»	298 75	»	»
Midi.	298 75	»	»	298 75	»	»
Est.	300	»	»	300	»	»

Saumur, P. GODET, in primeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature en-contre.  
En mairie de Saumur, le